

■ *Conseils pour se protéger des moustiques*



Utilisez des *répulsifs*



- sur les **parties découvertes du corps** (pour le visage : mettre du produit dans les mains, puis appliquer sur le visage), ou celles pouvant être découvertes la nuit à l'occasion de mouvements du corps,
 - **ne pas appliquer sur** une blessure, une peau irritée, au niveau de la bouche ou des yeux
 - **renouveler** l'application plus souvent en cas de transpiration, bains ou douches
 - les **crème solaires** doivent être appliquées **avant le répulsif** ; les répulsifs peuvent diminuer l'efficacité des crèmes solaires.
- **lavez vos mains après application**
 - mettez ces produits **à distance des jeunes enfants ; ne pas leur appliquer le produit sur les mains**
 - **plusieurs substances existent** ; voici celles qui sont recommandées (regarder les étiquettes des produits) :

Concentrations des substances actives entrant dans la composition de répulsifs corporels jugés efficaces en fonction des tranches d'âge et de population [d'après les « Recommandations de bonne pratique pour la protection personnelle antivectorielle » organisées par la Société de médecine des voyages et la Société française de parasitologie, label HAS (Haute Autorité de Santé)] – Source : BEH 18-19 / 17 mai 2011, p. 222

NB : Les recommandations d'utilisation figurant dans le tableau concernent l'usage de répulsifs cutanés **dans les zones à risque de maladies graves** à transmission vectorielle. En dehors de cette situation de risque grave, l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) précise qu'au vu des résultats des évaluations européennes en cours concernant les substances répulsives, l'usage de l'IR3535 est à privilégier chez les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Catégorie d'âge et de population	Nombre maximum d'applications par jour	DEET ¹	Mélange de cis- et trans-pmenthane-3,8 diol (PMDRBO) ²	IR3535 ²	Picaridine ²
de 6 mois à l'âge de la marche	1	10 à 30 %	20 à 30%	20 %	non
de l'âge de la marche à 24 mois	2	10 à 30 %	20 à 30%	20 %	non
de 24 mois à 12 ans	2	20 à 30 %	20 à 30 %	20 à 35 %	20 à 30 %
à partir de 12 ans	3	20 à 50 %	20 à 30 %	20 à 35 %	20 à 30 %
femmes enceintes	3	30 %	20 %	20 %	20 %

Notes concernant le tableau :

1 En cas d'exposition aux anophèles vecteurs des Plasmodium, agents du paludisme, la concentration minimale efficace de DEET* est de 30%. Le DEET a fait l'objet de la première expertise au niveau européen, une restriction d'usage est émise chez l'enfant de moins de 2 ans. Cependant, en cas de risque élevé de transmission d'une maladie vectorielle, il est utilisable sur une période courte en respectant scrupuleusement le nombre d'applications maximum admis et les conditions pratiques d'usage chez l'enfant.

2 L'IR3535, l'icaridine et le PMDRBO (para-menthane-3,8,diol Rich Botanical Oil) sont en cours d'évaluation au niveau européen.

* : **DEET** : N,N-diéthyl-3-méthylbenzamide, un répulsif insectifuge contre les insectes et acariens dont les tiques.

✓ *Supprimez les gîtes larvaires* (toute eau stagnante) à proximité des habitations.